

AFFAIRE N° 38. - Contrat d'honoraires à passer avec M. FRIZEL, Architecte, pour les études et la surveillance des travaux de construction d'une classe "ECONOMIQUE" à CHAMP FLEURI (filles).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec M. FRIZEL, Architecte, un contrat d'honoraires pour les études et la surveillance des travaux de construction d'une classe "ECONOMIQUE" à CHAMP FLEURI (Filles).

Cette classe "ECONOMIQUE" a été attribuée à la Commune sur le Programme "Fonds d'Allocations Scolaires de 1968".

Les honoraires de M. FRIZEL seront inscrits au Chapitre 903, Article 2302-01 du Budget Supplémentaire de 1968.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Mme BERNARD. - Monsieur le Maire, je vous remercie pour la construction de cette classe, car il s'agit d'une classe d'inadaptés qui, jusqu'à présent a fonctionné dans un magasin.

Afflué

St. Denis le 20 Décembre 1968

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Signé: Ch. Vergereau